



Autorité de Régulation des
Télécommunications et des Postes

Avis d'appel d'offres ouvert à l'International – Cas sans pré qualification

FOURNITURE D'UN RÉSEAU D'INFRASTRUCTURES COMPOSÉ DES SONDES POUR L'ÉVALUATION DES CHAMPS ÉLECTROMAGNÉTIQUES

N° F_ARTP_022

1. Cet Avis d'appel d'offres ouvert à l'international fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le quotidien d'informations générales « Sud Quotidien » n°8872 du mercredi 14 décembre 2022.
 2. L'Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes (ARTP) a obtenu dans le cadre de son budget 2023 des fonds, afin de financer la fourniture d'un réseau d'infrastructures composé des sondes pour l'évaluation des champs électromagnétiques, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché de fourniture d'un réseau d'infrastructures composé des sondes pour l'évaluation des champs électromagnétiques, n° F_ARTP_022.
 3. L'ARTP sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir un réseau d'infrastructures composé des sondes pour l'évaluation des champs électromagnétiques. Les variantes ne seront pas prises en considération.
 4. La passation du Marché sera conduite par appel d'offres ouvert à l'international tel que défini dans le Code des Marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.
 5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes auprès de **Madame Mana AIDARA** (Email : mana.aidara@artp.sn) ou de **Monsieur Mamadou DIENG** (Email : mamadou.dieng@artp.sn) ; et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes, Ouakam, route des Almadies, immeuble ARTP au rez de chaussée, bureau n°020; ouverte du lundi au jeudi de 08 heures à 17 heures avec un temps de pause de 13 heures 30 minutes à 14 heures 30 minutes et le vendredi de 08 heures à 13 heures.
 6. Les exigences en matière de qualification sont :
 - La production des états financiers certifiés pour les années, 2019, 2020 et 2021. Ils doivent être certifiés soit par un « comptable » ou un « expert-comptable » agréé par l'Ordre National des Experts Comptables et des Comptables Agréés du Sénégal (ONECCA) ou par un « organisme similaire » pour les candidats Sénégalais. Pour les non Sénégalais, les états financiers doivent être certifiés par un organisme équivalent ou similaire à l'ONECCA dans l'Etat dont ils sont ressortissants ;
 - La réalisation d'au moins deux (02) marchés de nature et de taille similaires à l'acquisition d'un dispositif de tests et de monitoring de la QoS mobile et fixe au cours des cinq (05) dernières années (2018, 2019, 2020, 2021 et 2022), justifiée par des attestations de satisfaction ou de bonne exécution signées par les clients ;
 - Le soumissionnaire devra disposer d'une équipe ayant une bonne connaissance dans les domaines objet de l'appel d'offres. Le candidat doit prouver qu'il dispose d'au moins un ingénieur en électronique et / ou radiocommunication ou équivalent ayant au moins cinq (5) années d'expérience générale dans le support et l'assistance commerciale de Clients ayant acquis les outils techniques objet du présent appel d'offres. Joindre le curriculum. Vitae.
 - La capacité d'exécuter des obligations contractuelles en matière de formation du personnel en prouvant la disponibilité d'un formateur avec un profil d'ingénieur en Télécommunications ou Electronique ou équivalent avec au moins cinq (5) années d'expérience et ayant de solides connaissances dans le domaine des réseaux de radiocommunications, toutes technologies confondues. Joindre le curriculum. Vitae ;
 - Dans le cas d'un candidat proposant de livrer du matériel qu'il ne fabrique pas, ledit candidat doit être dûment autorisé par leur fabricant pour les commercialiser au Sénégal
 - Le soumissionnaire doit apporter la preuve que le type de matériel proposé a déjà fonctionné dans au moins un (1) pays ayant les conditions climatiques similaires à celles du Sénégal.
- Une marge de préférence de 15% applicable à certaines fournitures fabriquées dans les États membres de l'UEMOA sera octroyée aux candidats éligibles. Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.
7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-après : l'Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes, Ouakam, route des Almadies, immeuble ARTP, contre un paiement non remboursable de 25.000 F CFA (vingt-cinq mille). La méthode de paiement sera par chèque certifié au nom de l'ARTP ou en espèces. Le document d'Appel à concurrence sera adressé par retrait au niveau de l'Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes (ARTP), Ouakam route des Almadies, immeuble ARTP ou téléchargeable sur le site www.artp.sn.
- Un exemple de dossier d'appel à concurrence sera disponible et consultable sur place aux heures d'ouverture pour les soumissionnaires qui en expriment le besoin.
8. Les offres devront être soumises à l'adresse indiqué au point 5 au plus tard le **lundi 20 mars 2023 à 10 heures 30 minutes précises**. Les offres soumises après la date et heure limite de dépôt des offres, ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à l'adresse signalée au point 5 à la salle de conférence du 4ème étage le **lundi 20 mars 2023 à 10 heures 30 minutes précises**. Les offres demeureront valides pendant une durée de **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date limite de soumission.
 9. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de deux millions cinq cent mille (2.500.000) FCFA. La garantie de soumission doit être délivrée par un Etablissement financier ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère des Finances et du Budget pour les candidats de droit sénégalais. Pour les candidats non Sénégalais, cette garantie doit être délivrée par un organisme équivalent ou similaire dans l'Etat dont ils sont ressortissants. La durée de validité de la garantie de soumission est de vingt-huit (28) jours après l'expiration de celle des offres. Les offres demeureront valides pendant une durée de 90 jours à compter de la date limite de soumission.

Le Directeur général